

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 30 octobre 2024

Tous résilients face au risque nucléaire Rappel de la campagne de distribution de comprimés d'iode

Dans le cadre de la 3ème édition de « Tous résilients face aux risques - S'informer, réagir, se protéger », le préfet du Gers rappelle que les pouvoirs publics et EDF ont lancé depuis le 16 septembre 2024 une nouvelle campagne de distribution de comprimés d'iode stable autour des centrales nucléaires.

Elle a pour objectif de remplacer les comprimés d'iode dont la date de validité arrive à son terme depuis la campagne de 2016 dans le périmètre de 0 à 10 km, et plus largement de pourvoir l'ensemble des personnes résidant ou travaillant à l'intérieur du périmètre du plan particulier d'intervention de 20 km autour de la centrale, qui n'auraient pas retiré leurs comprimés ou dont les comprimés sont arrivés à péremption lors des campagnes précédentes.

La prochaine campagne pour le périmètre de 10 à 20 km est prévue en 2026.

La mise à disposition des comprimés se fait gratuitement dans les pharmacies partenaires (<https://www.sante.fr/campagne-distribution-iode>), sans aucun justificatif pour **les particuliers**.

A ce jour, 4 800 boîtes de comprimés d'iode ont été mises à disposition auprès de ces officines, qui ont d'ores et déjà été réapprovisionnées à leur demande.

Cette campagne vise également à **pourvoir les employés et les clients, usagers ou visiteurs des établissements situés dans la zone, quelle qu'en soit leur qualification** (établissements recevant du public, entreprises, commerces, établissements placés sous la tutelle des collectivités locales ...).

Pour percevoir une dotation collective, il convient de compléter un bon de retrait avec les effectifs correspondants (pour télécharger le bon de retrait collectif : <https://www.gers.gouv.fr>).

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Les personnes disposant déjà de comprimés périmés distribués lors de la campagne de 2016 devront rapporter les boîtes afin d'éviter le risque d'erreur en cas de prise, et pour qu'il soit procédé à leur destruction dans les circuits d'élimination adaptés.

La distribution de comprimés d'iode stable : une action de protection des populations.

Il est important d'apprendre à se protéger face au risque de rejet radioactif dans l'environnement, même si nos centrales nucléaires sont sûres, robustes et exploitées avec une rigueur très élevée.

Pour se protéger des effets d'un rejet d'iode radioactif, des comportements de protection sont à connaître et à adopter.

En cas de déclenchement des sirènes d'alerte (celles dont le signal est testé le 1er mercredi de chaque mois) et du dispositif FR Alert (alerte par notification ou SMS sur les téléphones portables), il faut se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et se tenir informé du comportement à adopter. Le préfet peut être amené, sous certaines conditions, à préconiser la prise d'iode stable, mettre à l'abri ou évacuer tout ou partie du périmètre couvert par le rejet atmosphérique.

En cas d'accident nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour les personnes. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde, organe essentiel à la régulation hormonale. Cette glande est particulièrement sensible chez les jeunes et les femmes enceintes (fœtus). La prise de comprimés d'iode stable permet de saturer la glande thyroïde qui, ainsi, ne peut plus capter ou fixer l'iode radioactif. Prendre ses comprimés d'iode stable sur instruction du préfet fait partie des actions de protection des personnes en cas d'accident.

Disposer de comprimés d'iode stable est un geste de précaution, qui permet de gagner du temps si la prise d'iode est préconisée.

Pour en savoir plus :

<https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-Protection-de-la-Population2/Protection-civile/Lancement-de-la-nouvelle-campagne-de-distribution-d-iode-stable>
<https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-Protection-de-la-Population2/Protection-civile/Lancement-de-la-nouvelle-campagne-de-distribution-d-iode-stable>

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

